

Le Conquet

De Penzer...

à Kermorvan

Bulletin
communal



N° 80 - Juillet 2005



Sommaire

■ Inauguration	p.1
■ Les finances communales.....	p.4
■ Sports	p.5
■ Tourisme	p.6
■ Conseil Municipal des Jeunes	p.7
■ Le CLSH Les Dauphins	p.8
■ Sensibilisation.....	p.9
■ Social : Le RAM.....	p.10
CLIC.....	p.11
Promotion de l'équilibre	p.11
■ Pierres des Iles par Louis Chauris.....	p.12
■ Téléthon	p.13

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes entrant dans sa seconde année de son mandat poursuit un certain nombre d'activités. Cette année, la principale action a été de réaliser des fresques murales à la salle de GONIDEC, lieu de la restauration scolaire avec l'aide précieuse d'Anne CADIOU qui a animé cette équipe de jeunes artistes en herbe au cours de ce travail réalisé avec passion.



Deux fresques très colorées ornent les murs, l'une relative aux saisons et, la seconde évoquant l'environnement marin. La préparation de ce travail réalisé pour l'ensemble des jeunes afin d'améliorer leur environnement quotidien a nécessité de nombreuses réunions. En septembre prochain il est envisagé de réaliser la dernière fresque dans la salle des collégiens.

Autre moment important, la participation à la cérémonie « 1000 arbres pour faire grandir l'espoir de la



libération d'Ingrid BETANCOURT et de sa collaboratrice Clara ROJAS » célèbres pour leur engagement en faveur des droits de l'homme et pour leur lutte contre l'injustice, la corruption et les narcotrafiquants. En juin 2003, la commune a nommé Ingrid BETANCOURT « citoyenne d'honneur » et, dans ce contexte, avec les concours de l'association « Bretagne pour la libération d'Ingrid BETANCOURT, Clara ROJAS, et les otages colombiens »,

les jeunes du CMJ ont planté dans le parc du Beauséjour, symboliquement, un arbre pour faire grandir les espoirs d'une libération rapide. Après la lecture d'un poème effectuée par les jeunes conseillers les participants ont assisté à une projection vidéo sur la question des otages en Colombie, et pris connaissance d'une exposition de

documents retraçant les messages émouvant des familles.

Dans le cadre d'une collaboration avec d'autres conseils municipaux jeunes, la commune vient d'adhérer à l'association Finistérienne des Conseils d'enfants et de jeunes qui regroupe plusieurs CMJ du département. Cette association loi 1901 a pour objectif entre autres, d'aider à la mise en place du CMJ, de susciter, d'organiser des rencontres entre les jeunes, de répondre aux besoins d'information des animateurs et des partenaires des conseils. Ainsi, accompagnés de Marie-Pierre KERROS six représentants du CMJ se sont réunis avec les membres d'une quinzaine du CMJ à Saint Renan le 10 avril dernier pour cette journée départementale ayant pour thème la communication « savoir s'exprimer, savoir écouter ». Les activités se sont déroulées sous forme d'ateliers ayant pour thèmes : la réalisation d'affiches, des jeux d'expressions, des mimes et des ateliers d'improvisation.



Un groupe du CMJ entouré par Anne CADIOU et Martine CAM

Au cours du mois de juin, il était prévu avec Michel LANGLOIS, Marie-Pierre KERROS et les membres de la commission scolaire d'étudier la relance de l'Espace Loisirs pendant cet été, dans le cadre de la préparation d'activités, de rencontres avec les jeunes du CONQUET. Malheureusement bien qu'ils aient été demandeurs de ce projet seulement 6 conseillers étaient présents à cette réunion. Devant cette désaffection, ce projet a été ajourné pour cette année. Les activités du CMJ reprendront après l'été, dans le courant du mois de septembre, avec on l'espère beaucoup de motivation.

Après l'été, d'autres actions seront menées par les jeunes du CMJ jusqu'à la fin de leur mandat.

Alain LEVEN
Martine CAM

Fresque réalisée par le CMJ, salle Le Gonidec :
thème : les saisons



CLSH "LES DAUPHINS"

Le programme d'activités de l'été 2005 est prêt !!

- «LES 4 ELEMENTS (Air, Terre, Eau, Feu)», en juillet,
- «LA GRANDE EVASION» (la forêt amazonienne, les civilisations perdues, Terre et Peuple d'Afrique), en août rythmeront les vacances des enfants qui fréquenteront le C.L.S.H. «Les Dauphins».

TEMPS FORTS DE CET ÉTÉ :

- Le matin, activités manuelles riches et variées autour des thèmes
 - L'après-midi, plage avec des jeux libres et dirigés.
 - Sortie journée avec «jeu de piste» à MOLENE le 13/07, sur inscription.
 - Sortie journée au Zoo de Pont Scorff le 23/08, sur inscription.
 - 2 mini camps en juillet.
 - Nombreux jeux d'équipe (sportifs,...)
- > Les programmes détaillés, ainsi que tous les documents nécessaires sont disponibles en mairie ou dans chaque CLSH.



MINI-CAMPS

* Du 18 au 22 juillet :

pour les enfants de 8 à 12 ans : Sports et vacances à Santec avec au programme nombreuses activités aussi bien culturelles que sportives : stage d'initiation au char à voile et au surf, randonnées VTT mais aussi découverte de l'environnement et des sites intéressants de la région...



* Du 25 au 27 juillet :

pour les enfants de 5 à 7 ans : Douarnenez-Tréboul avec au programme découverte du monde maritime et stage d'équitation.

A NOTER : Réunion d'information pour les familles : le jeudi 7 juillet à 18 heures à l'école maternelle Jean Monnet pour l'ensemble des tranches d'âges.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Les activités de plein air et les activités aquatiques occuperont une très grande place.

Pourront être proposées :

- * Kayak (mer et rivière) à partir de 9 ans
- * Body-board
- * Skin-board
- * Découverte et initiation au sauvetage, nage avec palmes
- * Cerf-volant
- * Tir à l'arc (initiation)
- * Randonnées à VTT (pour les confirmés)
- * Randonnées pédestres
- * Baignade

Une à deux fois par semaine, un pique nique sera organisé (avec les sorties vélo ou pédestre, selon le cas). Il sera également organisé des visites à but déterminé.

FONCTIONNEMENT

*** **Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) «Les Dauphins»** est une structure municipale qui accueille vos enfants, de 3 à 12 ans, les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Lieux : 3/6 ans : à l'école maternelle Jean Monnet
7/13 ans : Au Croaë (Près de la passerelle)

Horaires : Un service d'accueil pour les 2 tranches d'âge est proposé le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 19h00 au CLSH des 3/6 ans.

Le CLSH fonctionne de 9h00 à 17h00 avec possibilité de repas à midi.

Activités : ateliers manuels, cuisine, jeux de groupe + Activités de plein air (jeux, plage, pique nique, sortie vélo (à partir de 9 ans), pêche à pied...) sont proposées.

Un programme d'activités est disponible, pour chaque période auprès de l'équipe d'animation.

Des mini-camps à thème sont proposés en juillet pour les 5/7 ans et pour les 8/12 ans.

L'ÉTÉ en priorité : Activité Kayak (à partir de 9 ans, et selon les marées), Morey, Skim board, ...

Règlement : Directement à la perception de Saint Renan (ou par courrier).

Possibilité de déduction de Bons Vacances, ou Pass loisirs. Chèques vacances acceptés.

Pré-inscriptions souhaitées auprès des animateurs, les jours ouvrés.

*** **Espace-loisirs :** activités mises en place pour et par les ados pendant chaque période de vacances scolaires (sauf été).



TARIFS 2005

	Enfants C.C.P.I.	Enfants hors C.C.P.I.
- journée	8.43	10.47
- demi-journée	5.20	6.22
- repas	3.18	3.18
- Participation transport (proxi)	1.61	1.61
- Participation transport (lointaine)	3.22	3.22
- Abonnement à la semaine : la journée	6.66	8.70
- Abonnement forfait : la journée	4.37	5.39
- Activité 13/16 ans	4.06	5.10
- Mini-camp : journée hors transport	17.95	20.00
- Journée (stage cirque, danse, théâtre, cinéma,...)	3.12	4.14

Tarifs détaillés des abonnements par période, et programmes d'activités, disponibles aux CLSH ou en mairie.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter (les jours ouvrés) au CLSH au :

> 02 98 89 12 05 (3/6 ans) - Portable CLSH : 06 08 03 09 62
> 02 98 89 05 18 (7/16 ans) - Portable CLSH : 06 75 56 54 20

Inauguration

INAUGURATION DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR DU CENTRE-VILLE – DE L'AMENAGEMENT DU TERRE PLEIN DU PORT DE COMMERCE ET DE LA CREATION DU PARKING DES ILES ET DE SON SERVICE DE NAVETTES LE SAMEDI 25 JUIN 2005

DISCOURS DU MAIRE

En présence de Monsieur le Sous-Préfet représentant Monsieur le Préfet, Madame la Députée, Monsieur le représentant du Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Monsieur le Président de l'Association des Maires du Finistère, Monsieur le Conseiller Général du Canton de Saint-Renan, Madame la Présidente de l'Union des Commerçants du Conquet, Mesdames et Messieurs les maires de la CCPI, de Brest, les anciens Maires du Conquet, Messieurs les Maîtres d'Œuvre et les Entrepreneurs, Messieurs les Chefs de Service (département, DDE, CCPI, Trésorerie, Gendarmerie), Monsieur le Secrétaire Général du Conquet et les employés de la commune, Mesdames, Messieurs les Conquétos

Ce samedi 25 juin 2005 est un grand jour pour LE CONQUET. Les conquétos sont flattés d'accueillir les personnalités ici présentes, qui ont bien voulu participer aux inaugurations des ouvrages publics que nous avons visités ensemble ce matin.

Mais les conquétos sont aussi heureux de vivre dans une ville transformée, et ils sont prêts à offrir aux visiteurs qui vont séjourner ou passer dans notre ville, dès le mois prochain, une cité rénovée.

Les ouvrages qui viennent d'être inaugurés sont intimement imbriqués dans leur finalité. Ils sont le fruit d'un très large partenariat entre trois maîtres d'ouvrages différents : le Département, la CCPI, la Commune et les financeurs particuliers à chaque réalisation

La commune connaît deux rythmes de vie dans l'année :

- une période de grande fréquentation de quatre mois environ (mai à septembre) due aux résidents saisonniers et aux touristes de passage à la journée en ville et au départ et à l'arrivée des bateaux de passages des îles Molène et Ouessant.

- suivie d'une période plus calme où les habitants se retrouvent.

C'est ainsi que la population varie dans un rapport de 1 à 4 (de 2500 à 10 000 habitants)

Partant de ce constat le Conseil Municipal, élu en mars 2001 décidait d'étudier deux grands projets :

1) D'amélioration de la circulation et du stationnement

en agglomération avant que la congestion (pour ne pas dire l'anarchie) provoquée par les véhicules ne se transforme en saturation et ne devienne insupportable à tous.
2) Cette première étude a porté sur l'aménagement du centre ville et la 2ème sur les emplacements des véhicules des touristes des îles

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE



Le centre ville est composé de la place rectangulaire de Llandeilo, autour de laquelle se greffent les rues commerçantes de la ville (Jourden, Poncelin, Verdun, Clémenceau)

Ce centre ville pâtissait de dysfonctionnements lourds liés à la prédominance de la voiture, à la désorganisation du stationnement et de la circulation, à l'absence d'espaces piétons, au manque de lisibilité et de cohérence de l'espace urbain.

Ces dysfonctionnements ont longtemps pénalisé les usagers de la cité, ses commerces, et déprécié le patrimoine architectural et historique du CONQUET.



Inauguration

Afin d'y remédier le conseil municipal décidait, le 23 mars 2002, de mettre en œuvre une étude préalable à l'aménagement du centre ville. Cette étude était confiée le 2 octobre 2002 au cabinet d'architectes «Atelier de l'île», de Brest. Plusieurs réunions de travail ont été immédiatement menées afin de déterminer les souhaits de la municipalité et de prendre en compte les contraintes liées aux vocations multiples du centre ville : zone commerciale importante, marché hebdomadaire, pardon annuel, animations et festivités, tourisme, caractère historique et patrimonial des immeubles.

La Chambre de Commerce de d'Industrie de Brest a été associée dès le début à ces réflexions.

Le projet d'aménagement était examiné par les conseillers municipaux le 11 décembre 2002.

Ce projet prenait le parti d'un traitement qualitatif des espaces piétons (trottoirs pavés de grandes dalles de granit), prévoyait un calibrage des chaussées, et une articulation de la place de Llandeilo en deux espaces distincts : à l'ouest à vocation de parc de stationnement, à l'est, côté ville, dédié aux piétons et rendu aux usagers de la cité.

Ce projet était présenté aux commerçants conquétois le 17 février 2003 puis le 6 octobre 2003 aux commerçants non sédentaires, le 18 février 2003, à la population, par le biais d'une journée porte ouverte en mairie le 15 mars 2003. L'Atelier de l'île a, ensuite, élaboré des scénarios modificatifs intégrant les suggestions émises et le conseil municipal approuvait le projet définitif le 7 octobre 2003.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a été impliquée dans cette opération au titre du Fonds d'Intervention et de Soutien aux Artisans et Commerçants (FISAC). Ce cofinancement repose sur un partenariat avec les commerçants du centre ville (40 commerçants). La mise en œuvre d'une campagne de promotion commerciale active et novatrice a permis de réinstaurer entre la municipalité et les commerçants un dialogue constructif et ouvert. Ce dialogue a participé à la renaissance de l'Union des Commerçants, fédératrice des énergies locales et force de proposition appréciée des élus.

La procédure de consultation des entreprises a été initiée au cours du 1er trimestre 2004, et le conseil municipal du 30 juillet 2004 approuvait le marché à l'entreprise la moins disante : la Société Paysages d'Iroise de Plouzané associé aux entreprises locales Louzaouen et STPA, tandis que les prestations électriques étaient confiées à la société INEO de Brest.

A noter que moyennant un surcoût (35 380 €) la commune a fait le choix d'une fourniture de granit breton de préférence à du granit chinois.

Les travaux se sont déroulés du 5 octobre 2004 au 6 juin 2005, délais de démarrage et de livraison imposés à l'entreprise hors saison estivale. Ils se sont déroulés sans incidents grâce aussi au slogan adopté « LE CONQUET se rénove, je garde le sourire ».

Le coût de cette opération s'élève à 805 000 € HT, maîtrise d'œuvre et frais annexes inclus.

Les subventions suivantes ont été accordées :

- Etat (Dotation Globale d'Equipelement)	107 600 €
- Etat (Réserve Parlementaire)	15 000 €
- Etat (Fonds d'Intervention Commerçants)	119 735 €
- Région (Conseil Régional FAUR)	91 000 €
- Département (Conseil Général- Rte Départementale)	8 472 €
- Commune du CONQUET	463 193 €

La participation de la commune est de 57% soit une dépense initiale en capital de 185 € par habitant.

Les actions de promotion commerciale (création de logo de l'Union des Commerçants, campagne de presse, édition de disques de stationnement, ...) ont été cofinancées par le FISAC, la CCI, l'Union des Commerçants, l'Office de Tourisme, la Commune.

Tandis que les études de conception initiale d'un montant de 13 700 € étaient financées par l'Europe (24%), le Conseil Régional (60%), la Commune (16%).

Je voudrais, ici, remercier les différents acteurs de cette opération, je citerai :

- le concepteur : l'architecte urbaniste Marc QUELEN qui a su nous faire redécouvrir la valeur de la cité.
- le maître d'œuvre : la DDE de St Renan dirigée par Jacques CAOUISSIN et ses collaborateurs Dominique COCHOU et Loïc JACQUEMONT .
- les entreprises : la Société Paysages d'Iroise dirigée par Camille ORIARD, son conducteur des travaux Jean Pierre, et son paveur Pascal LOZAHIC. l'entreprise LOUZAOUEN représentée par Jo GRALL l'entreprise STPA représentée par André TALARMIN l'entreprise INEO représentée par Jean-Pierre GELEOC qui ont toutes eu à cœur de mener à bien ces travaux par séquences successives de voirie, et dans le délai imposé.
- les commerçants conquétois qui ont pâti chacun leur tour des nuisances en fonction de l'avancement des travaux, mais ont néanmoins conservé le sourire.
- les commerçants non sédentaires qui ont séjourné tout l'hiver sur une place adjacente et qui ont retrouvé ce mois leur place Llandeilo habituelle.
- les habitants
- le secrétaire général et le contrôleur territorial
- les conseillers municipaux pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont accordé durant ces années.
- et surtout les partenaires financiers sans qui rien n'aurait pu se faire.



Inauguration

ORGANISATION DE LA GESTION DES DEPLACEMENTS URBAINS

En complément des études et de la réalisation de l'aménagement du centre ville le conseil municipal décidait le 19 avril 2002 de confier à l'ADEUPA une étude pour déterminer les modalités de résolution des dysfonctionnements structurels en terme de circulation et de stationnement dont pâti LE CONQUET chaque été, en raison de l'afflux massif et incontrôlé des véhicules des usagers des lignes maritimes desservant Molène et Ouessant depuis le port départemental du Conquet.



Le conseil municipal a, le 2 novembre 2002, approuvé les préconisations de l'ADEUPA et validé le principe de la création d'un parc de stationnement en entrée de ville et d'un système de navette de desserte du port départemental.

Compte tenu de l'offre en sièges passagers des bateaux des compagnies maritimes (8 départs chaque matin d'été et 4 départs l'après-midi soit 2000 places), de leur coefficient d'occupation, et de la venue des clients essentiellement en voitures particulières, un parking de 380 places est nécessaire à l'entrée de la ville.

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise, titulaire de la compétence aménagement et développement économique, a procédé à l'acquisition de terrains (22 000m² nécessaires à la création d'une zone artisanale partagée en 6 lots commerciaux et du parking payant de 380 places).

Par ailleurs, et préalablement, la commune, avec un large appui des services du Conseil Général, a procédé à une consultation en vue de l'attribution du marché d'exploitation du parc de stationnement dédié aux usagers des lignes maritimes et du système de navette afférent.

Ce marché a été attribué le 29 octobre 2004 par le conseil municipal à la société Sceta Parc. Celle-ci exploitera 7 jours sur 7 de 7 heures à 21 heures le parking et les navettes par 2 autobus de 27 places durant les 2 mois d'été et pour une durée de 3 ans (2005 - 2006 - 2007).

Une délégation de service public sera envisagée au terme de cette période expérimentale d'exploitation.

L'itinéraire des navettes a été avalisé par le conseil municipal, les commerçants et l'exploitant.

Le conseil municipal a fixé le 25 mars 2005 à 8 €/jour le tarif de stationnement du véhicule, ce tarif décroissant jusqu'à 0,5 € pour une durée supérieure à 6 semaines.

Le coût de fonctionnement pour les collectivités sera la différence entre le coût de la prestation (113 872 € TTC/an) et le produit du droit d'usage versé par les utilisateurs du parking qui emprunteront ensuite gratuitement les navettes. A noter que ce coût de fonctionnement sera partagé par tiers entre le Département, la CCPI et la Commune.

Merci aux partenaires de leur participation qui sera fonction des résultats de fréquentation du parking.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Afin d'assurer une parfaite osmose de fonctionnement entre les deux ouvrages ci-dessus (le centre ville et le parking des îles) la commune a décidé de limiter la durée du stationnement des véhicules dans certains parking et certaines rues du centre ville afin d'inciter les touristes se rendant dans les îles à utiliser la navette.

Le département s'est inscrit dans cette démarche, de manière indirecte, en aménageant et en réduisant l'offre de stationnement sur le port départemental.

Au nom du conseil municipal et de la population, je vous remercie de l'aide technique, administrative, mais aussi financière que chacun de vous a apporté à la réalisation de ces ouvrages. Ceux-ci impriment de façon nouvelle la ville du Conquet. L'impact de ces choix se mesurera dès après l'été 2005.

Tout ceci, avant de poursuivre de nouvelles études concernant :

- l'aménagement du quartier historique du vieux port du Drellac'h
 - l'aménagement de l'entrée de ville depuis l'étang de Kerjean
 - l'aménagement du village de Lochrist
- car rien ne s'arrête jamais.

Le Maire, Gilbert MANAC'H



Les finances communales

LE BUDGET PRIMITIF 2005

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Charges à caractère général	622 485 €	Produits des services et du domaine	154 300 €
Charges de personnel	806 900 €	Impôts et taxes	1 127 804 €
Autres charges de gestion courante	200 400 €	Dotations et participations	824 302 €
Atténuation des produits	30 200 €	Autres produits de gestion courante	105 000 €
Charges financières	169 000 €	Atténuation des charges	42 000 €
Charges exceptionnelles	7 100 €	Produits exceptionnels	7 500 €
Dépenses imprévues	12 600 €		
DEPENSES REELLES	1 848 685 €	RECETTES REELLES	2 260 906 €
Dotations aux amortissements	4 750 €	Transfert de charges	9 966 €
Virement à la section d'investissement	417 437 €		
TOTAL	2 270 872 €	TOTAL	2 270 872 €
Investissement		Investissement	
Aménagement Mairie	13 000 €	F.C.T.V.A	59 547 €
Aménagement Urbain	625 000 €	T.L.E	24 167 €
Marché de Llandeilo	40 200 €	Vente de terrains	130 000 €
PLU	20 000 €	Amortissement	4 750 €
Village Vacances	45 475 €	Virement de la section de fonctionnement	417 437 €
Eclairage Public	102 800 €	Subventions	394 557 €
Voirie	295 679 €	Emprunts	665 160 €
Bâtiments divers	14 900 €	Intégration frais d'études	39 674 €
Equipement sportif	58 600 €	Amendes de police	2 000 €
Acquisition matériel mobilier	130 020 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	505 533 €
Acquisitions foncières	31 000 €		
Remboursement du capital des emprunts	337 041 €		
Déficit d'investissement reporté	519 144 €		
Renégociation de la dette	9 966 €		
TOTAL	2 242 825 €	TOTAL	2 242 825 €

Les investissements les plus importants de ce budget concernent l'aménagement du centre-ville, la mise en souterrain des réseaux aériens rues Dom Michel Le Nobletz et Clémenceau, les travaux de voirie dont une première tranche d'aménagement du parking rue Albert de Mun et l'acquisition de matériel et mobilier pour les différents services.

Parallèlement des études seront lancées pour les aménagements du carrefour Kennedy-Route de Brest, des quartiers Dom Michel, Saint-Christophe, le Drellac'h et la Place de Lochrist.

Quant au permis de construire de la deuxième salle de sports il sera déposé pour la fin de l'année avec démarrage des travaux pour le 2ème trimestre 2006.

LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2005

Pour la seconde année consécutive le Conseil Municipal a décidé, compte-tenu de l'augmentation des bases d'imposition, + 5,44 %, de maintenir à leur niveau actuel les taux des trois taxes.

- Taxe d'habitation	17,27 %
- Taxe foncière bâtie	23,26 %
- Taxe foncière non bâtie	46,70 %

Cette évolution des bases résulte de deux facteurs :

- Progression nominale des bases par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire annuel des valeurs locatives cadastrales décidé par la loi de finances soit + 1,8 %

- Variation physique de la matière imposable due essentiellement aux constructions nouvelles soit + 3,64 %.

Jacques LE GUILLOU
Adjoint chargé des Finances

Sports

CONSTRUCTION D'UNE SECONDE SALLE DE SPORTS :

Comme il avait été annoncé dans le bulletin communal n°79 de décembre 2004, la commune a engagé une procédure de modification du plan d'occupation des sols (POS) afin d'adopter le règlement de la zone INAL2 permettant l'implantation d'une salle de sports. Après mise en concurrence c'est le bureau d'étude GEOLITT qui a été retenu pour préparer le projet.

Un arrêté municipal en date du 28 février 2005 a prescrit l'enquête publique obligatoire pour une durée d'un mois à compter du 29 mars 2005. Monsieur François BELEC désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de RENNES.

Les conclusions du rapport du Commissaire enquêteur ont été rendues le 17 mai 2005 avec un avis favorable et transmises à Monsieur le Préfet du Département du Finistère et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES.

Un présentateur de la nouvelle salle de sports aux associations a été faite, en présence de l'architecte le 30 mai en mairie.

Un certain nombre de remarques ont été formulées et seront prises en compte avant le dépôt du permis de construire qui devrait être déposé au cours du dernier trimestre.



SUBVENTIONS 2005 :

Le même mode de calcul que celui appliqué en 2004 a été reconduit et seuls les licenciés résidant sur la commune sont pris en compte.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ASC Football	375 €
Gymnastique	665 €
Ecole de sport	790 €
Dojo	858 €
ASC tennis	842 €
Tennis de table	411 €
Basket Ball conquétois	1 630 €
Club subaquatique	1 084 €

ACQUISITION DE MATÉRIEL GYMNASTIQUE SCOLAIRE

2 600 €

- Tapis de sol
- Chariot à tapis
- Tremplin d'entraînement
- Poutre mousse
- Soft Ball



TRAVAUX

- Remise en état des étriers des panneaux de basket
3 600 €
- Mise en place de rideaux salle de gymnastique et salle de réunion
5 000 €

P. LAMOUR

Vice-président de la commission des sports

J. LE GUILLOU

Adjoint aux sports



Tourisme

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, SACHONS TOUJOURS MIEUX ACCUEILLIR NOS VISITEURS.

LES BRÈVES TOURISTIQUES... DE LA COMMUNE / SAISON 2005

■ Site de la commune

Effet "Dolmen" oblige, on ne peut passer à côté de ce phénomène audiovisuel dont les retombées touristico-économiques se mesureront dans quelques mois ; ainsi, notre site web, qui comptabilisait environ 1200 visites par jour jusqu'à début juin, a vu sa fréquentation bondir jusqu'à plus de 3500 connexions quotidiennes depuis la diffusion du premier épisode de la série.

■ Expositions



Cette année encore, l'espace Tissier et l'espace Tourisme (ancien OT) recevront des artistes professionnels et amateurs. Voir plus bas le calendrier des expos.

■ Le camping des Blancs Sablons

se refait une beauté par des nouveaux aménagements qui répondent à la demande d'une clientèle toujours plus exigeante : Piscine, mobil-homes, mini snack-bar sont désormais à la disposition de la clientèle. www.lesclédelles.com
camping@leconquet.fr

■ Tracteurs de collection



Le 16 juillet, les tracteurs de collection seront de passage pour la deuxième année sur notre commune. Rendez-vous vers 11h sur l'esplanade de Beauséjour.

■ Nouvelles éditions

L'année dernière l'Office de Tourisme a refait son document

d'appel, édité en 4 langues. Cette année, un catalogue hébergement a vu le jour, présentant toutes les locations de la commune... Il est disponible à l'office. 72 abonnés reçoivent le conquet-infos toutes les semaines dans leur boîte mail.

■ La Cordelière...

revient cette année au Conquet les 12, 13 et 14 août. Quelques vieux gréements seront présents dans le port.



CALENDRIERS ÉTÉ 2005

■ Les randonnées pédestres estivales

Tous les mercredis matins, à 9h00, les bénévoles de l'Office de Tourisme organisent des balades gratuites dans une ambiance chaleureuse. A l'arrivée, une petite galette accompagnée d'une bolée de cidre vous attend. Un parcours de ville guidé vous est également proposé certains vendredis (voir programme). D'avance un grand merci à nos bénévoles.

■ Programme des randonnées :

Mercredi 6 juillet : Circuit des bois (Trébabu)

Mercredi 13 juillet : Journée à Molène

Mercredi 20 juillet : St Mathieu par Lochrist

Mercredi 27 juillet : La route des Moulins

Mercredi 3 août : La presqu'île de Kermorvan

Vendredi 5 août : Parcours de ville

Mercredi 10 août : Journée à Ouessant

Vendredi 12 août : Parcours de ville

Mercredi 17 août : Circuit des bois (Trébabu)

Mercredi 24 août : La route des Moulins

Renseignements complémentaires à l'office.



■ Les principales manifestations de la saison :

Tous les mercredis en soirée, animation dans les bars et restaurants participant aux Mercredis Musicaux (voir affiche)

JUILLET

Le 7 : Cochon grillé - voir OT

Le 17 : Fête SNSM, messe sur le port

Le 20 : Concert Gospel à l'église

Le 21 : Brocante dans les rues du centre-ville. Le soir moules-frites, place de Llandeilo

Le 30 : Soirée et feu d'artifice, quai du Drellac'h

AOÛT

Le 11 : Brocante dans les rues du centre-ville. Le soir moules-frites, place de Llandeilo

Du 12 au 14 : Spectacle de La Cordelière. Renseignements et vente des billets à l'Office de Tourisme du Conquet et de Plougonvelin

Le 27 : Tournoi de Basket à la salle Kermarrec

Le 28 : Enduro de la plage des Blancs Sablons au centre-ville, via Lochrist (Renseignements : OT).

■ Vue aérienne du Conquet

Vous la trouverez en vente à l'Office de Tourisme à partir du 12 juillet. (6 euros)



■ Soirée du 30 juillet

Elle sera organisée par Les Amis de Léa. Restauration rapide, crêpes et animation musicale. A la tombée de la nuit, grand feu d'artifice. (OT)

Sensibilisation

La circonscription de SAINT-RENAN - PLOUDALMAZEAU ne connaît pas une grande délinquance.

Par contre les faits de petites délinquance sont relativement nombreux (il s'agit le plus souvent d'actes d'incivilités, dégradations sur le domaine public, dégradations sur les biens privés, tags, vols dans véhicules, vols sans les établissements publics).

Si une partie de cette délinquance semble inérente à la proximité de BREST, la délinquance de proximité est également présente avec une population de plus en plus importante et de plus en plus jeune dans beaucoup de nos communes (les brestoïses viennent habiter la deuxième couronne).

LE CONSTAT DE LA GENDARMERIE :

- Des plaintes récurrentes pour les faits énoncés précédemment.
- Des regroupements fréquents diurnes et surtout nocturnes de jeunes (10,15 voire 20 et plus) qui créent une certaine insécurité par les tapages, la consommation d'alcool excessive, la consommation de produits illicites (cannabis par bang et pétards). Ces regroupements se font très souvent dans les centres villes ou près des lieux publics (salle de sports, centres culturels, places publiques).
- Des difficultés pour identifier l'auteur réel de faits de vandalisme parmi un groupe de jeunes. La plupart sont « spectateurs » des actes répréhensibles commis par 2 ou 3 d'entre eux. Si les dénonciations ne sont pas de mise, ces spectateurs se rendent complices par leur mutisme.
- Des parents de plus en plus « absents » ou qui démissionnent. Les réflexions aux gendarmes « faut que la jeunesse se passe » « et nous, comment étions nous ? » « les enfants sont trop contrôlés par les gendarmes » « c'est les parents qui paient les amendes » sont d'actualité. Il existe une certaine normalisation des actes d'incivilités où les limites deviennent floues voire inexistantes.

LE CONSTAT DES MUNICIPALITES :

- Le samedi matin, le dimanche matin, constatations des faits de vandalisme ou de vols.
- Le lundi, nettoyage des lieux de « squatt » (bouteilles cassées, débris divers) et réparation, entraînant un coût annuel chiffré.

LES MOYENS DE LA GENDARMERIE :

■ ASPECT PREVENTIF :

- Contrôles quasi-systématiques des jeunes notamment dans les endroits sensibles.
- Patrouilles très présentes aux abords lieux publics (édifices publics, débits de boissons, écoles) avec le renfort des gendarmes des unités de BREST et de réservistes de la Gendarmerie.
- Rencontre avec les jeunes eu cours de ces patrouilles.
- Possibilités en amont de solliciter la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile au RELECQ KERHUON – tél : 02.98.30.40.96) pour les réunions d'information sur les conduites addictives. Municipalités et écoles ne doivent pas hésiter à les solliciter soit directement ou par l'intermédiaire de la brigade pour organiser des réunions avec les jeunes (écoles – foyer – jeunes de la communes) ou avec les parents.

■ ASPECT REPRESSIF :

- L'alcool (au volant bien sûr – l'ivresse sur la voie

publique – la consommation d'alcool sur la voie publique) reste la « priorité » de la Gendarmerie notamment la nuit. L'alcool est à l'origine des problèmes de tapages, d'excès de violence sur les personnes ou les biens publics ou privés, les problèmes de couples, les accidents, les vols. 75% des interventions de la gendarmerie la nuit sont liés au phénomène d'alcoolisation.

- Depuis plusieurs années, il existe un phénomène « défoncé » avec la présence de plus en plus accentuée des alcools forts (whisky – vodka en particulier) et le mélange avec d'autres produits (amphétamines, ecstasy, cannabis). Si ces mélanges, ces « défoncés » sont particulièrement destructives pour la santé, ils conduisent également à des actes de violences.

- L'action de la gendarmerie consiste à réprimer les infractions aux abus d'alcool.

Lorsqu'il s'agit des mineurs, ils sont conduits dans la majorité des cas à leurs parents (à toute heure du jour comme de la nuit). Si l'ivresse est accompagnée de violences, la personne est placée en chambre de sûreté de la brigade pour le dégrisement, est entendue pour le lendemain sur l'infraction relevée à son encontre.

- Stupéfiants : des opérations de recherche de stupéfiants sont programmées ponctuellement avec le concours d'autres unités de gendarmerie et le chien « drogue ». Une fouille systématiquement des personnes, des véhicules est effectuée sur la réquisition du Parquet.

- Nota : Le montant d'une infraction pour « consommation d'alcool sur la voie publique s'élève à 45 euros, pour « ivresse sur la voie publique » à 150 euros environ.

ACTIONS POUVANT ETRES MENEES :

Cet article a pour objectifs :

- Sensibiliser la population sur le constat actuel, faire prendre conscience d'une situation qui sans être dramatique doit interpeller nous rendre plus vigilants. Signaler le coût pour collectivité.

- D'amener la population à faire preuve de civisme en portant à la connaissance de la gendarmerie les faits dont ils ont pu être témoins ou pour lesquels ils ont des renseignements à apporter. Aider à résoudre un fait dont a été victime un voisin permettra sans doute d'éviter d'autres actes d'incivilités.

- De responsabiliser les parents. Aujourd'hui, les institutions (municipalités, associations, professions para-médicales, éducation nationale, la gendarmerie, les services, sociaux) se substituent de plus en plus aux parents dans leur rôle d'éducateur. L'éducation des parents est indispensables et ne peut-être remplacée par ces institutions. Elle doit commencer dès le tout jeune âge des enfants (savoir dire « non », contrôler, surveiller).

Le RAM

Relais Accueil Parents - Assistantes Maternelles

Ce service est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les parents et les assistantes maternelles. Il participe au décloisonnement entre les différents modes d'accueil au plan local.

Le relais-parents - assistantes maternelles n'est ni un lieu d'accueil d'enfants, ni un employeur d'assistantes maternelles, mais favorise une stabilité et une qualité d'accueil du jeune enfant chez son assistante maternelle.

Les RAM sont des services de proximité appelés à se répartir sur tout le territoire.

■ Quelles sont les missions du relais ?

Ils sont appelés à contribuer globalement à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel, en complémentarité avec les prestations servies par les CAF.

Leurs missions sont définies selon quatre axes principaux :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels où les candidats à l'agrément,
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Au regard de ces orientations, les RAM ont déployé diverses activités en interaction avec leur environnement et proposent :

- Des temps de regroupement des assistantes maternelles,
- Des temps avec les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles,
- Des temps de formation et d'échange entre assistantes maternelles,
- Des activités festives regroupant parents, enfants, assistantes maternelles et favorisant la vie sociale au plan local et la solidarité entre les familles.

Les relais ont une fonction d'observation des conditions de vie des familles, de la couverture locale de leurs besoins en matière d'accueil et d'accompagnement de la parentalité.

Le savoir-faire acquis depuis plusieurs années leur permet aujourd'hui de s'ouvrir aux familles ayant recours à une garde à domicile et ainsi à d'autres enfants et d'autres personnes à accompagner.

■ Quels sont les critères de mise en place d'un relais ?

- Les compétences

L'animateur de relais doit posséder une connaissance de la législation du travail et des prestations familiales. Il doit avoir une bonne capacité d'écoute, d'analyse, d'animation et de mise en œuvre de partenariat.

- L'agrément

La création d'un relais fait l'objet d'un contrat de projet, signé par la CAF, le gestionnaire et la ou les commune(s) concernée(s).

Cet agrément validé par le Conseil d'Administration de la CAF, pour une période déterminée (3 ans maximum) permet le versement d'une prestation de service calculée au vu du budget de fonctionnement du RAM.

LE RAM SUR LE PAYS D'IROISE

Trois projets sur la CCPI élargit à St Pabu, Plouguin.

Premier regroupement :

St Pabu, Lampaul-Ploudalmézeau, Ploudalmézeau, Landunvez, Plourin, Porspoder, Lanildut, Brélès, Plouguin.

Deuxième regroupement :

Tréouargat, Guipronvel, Lanrivoaré, Milizac, St Renan.

Troisième regroupement :

Lampaul Plouarzel, Plouarzel, Ploumoguier, Trébabu, La Conquet, Plougonvelin, Locmaria Plouzané.

La CCPI n'a pas la compétence « Petite Enfance » qui est du ressort des Communes, mais elle assure la coordination des trois projets.

Ces projets devraient aboutir au courant de l'année 2006

TRANSPORT VERS ST RENAN :

Le C.C.A.S. a mis en place un transport par taxi le 1^{er} Samedi de chaque mois. Le départ est fixé à 9 H 30 : Esplanade de la Mairie, le retour vers 12 H 30. Le nombre de place est limitée à 8. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

CLIC

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE.

(suite) Un 1^{er} article sur le CLIC est paru dans le Bulletin Municipal de décembre 2004.

LE CLIC DU PAYS D'IROISE :

- Améliorer et optimiser l'information aux personnes âgées et à leur famille, aux bénévoles et aux professionnels.
- Apporter une réponse individualisée de qualité en adéquation avec l'offre de services.
- Améliorer les complémentarités social/sanitaire, hôpital ou institution/domicile,
- Développer la prévention du vieillissement et de la dépendance,
- Assurer une fonction d'observatoire social.

- Moyens humains :

Recrutement par la CCPI d'un agent qualifié chargé de mission pour la mise en œuvre opérationnelle de l'antenne CLIC (statut contractuel de la Fonction Publique Territoriale). Le temps de travail de l'agent sera réparti en 0,66 ETP (équivalent temps plein) pour l'activité propre de l'antenne (temps identique pour chacune des trois antennes du CLIC territorial : Abers - Iroise - Lesneven).

Une approche pragmatique a permis d'optimiser les coûts. S'agissant d'un dispositif partenarial, une subvention d'un euro par habitant de 60 ans et plus est sollicitée auprès de l'intercommunalité du pays d'Iroise (7 774 € sur la base du recensement 99).

Le porteur du projet (CCPI) contribuera également par la mise à disposition de certaines facilités logistiques et du temps estimé nécessaire à l'encadrement (valorisation à hauteur de 4 800 € pour une année d'exercice).

La subvention 2005 demandée par l'antenne Iroise au Conseil Général serait de 29 906 € pour un exercice complet.

Des concours financiers spécifiques (Caisses de retraite, fondations) seront bien sûr à rechercher pour permettre la réalisation de projets complémentaires.

Perspective d'une ouverture de l'antenne CLIC d'Iroise en septembre 2005

J.L.Milin

PROMOTION DE L'EQUILIBRE CHEZ LES PERSONNES DE PLUS DE 55 ANS

Les chutes constituent aujourd'hui un problème majeur de santé publique chez les personnes âgées.

Plus de 2 millions de personnes de 65 ans et plus chutent chaque année, entraînant plus de 9 000 morts, en particulier chez les plus de 75 ans (plus de 8 000 décès). Les études montrent que près de la moitié des personnes de 65 ans et plus chutent au moins une fois dans l'année (coût global annuel des chutes : environ un milliard d'euros).

La chute est un facteur de précipitation et d'aggravation des effets du vieillissement. Pourtant, une meilleure connaissance des facteurs de risque et l'adoption de conseils simples de prévention permettent d'en éviter un certain nombre, d'augmenter la durée de vie sans incapacité et de maintenir l'autonomie des personnes âgées le plus longtemps possible.

L'Assurance Maladie contribue depuis plusieurs années à la prévention des chutes pour les personnes âgées par la mise en œuvre d'ateliers de maintien de l'équilibre. En 2004, 113 ateliers ont été réalisés en Bretagne (1 500 bénéficiaires). L'objectif en 2005 est de doubler le nombre d'ateliers qui permettent :

- de maintenir les capacités physiques générales des personnes de plus de 55 ans : travail sur l'équilibre, le renforcement musculaire, la mobilité articulaire, connaissance de ses limites et acquisition de bons réflexes lors d'une chute,
- de favoriser le maintien de l'autonomie,
- de participer à la lutte contre les effets du vieillissement : retard d'entrée en établissement ou recours au fauteuil roulant,
- d'œuvrer pour une meilleure qualité de vie,
- de contribuer à lutter contre la solitude.

La mise en place d'un ou deux ateliers d'équilibre est proposée à la Ville du Conquet.

Les ateliers réalisés par l'association SIEL BLEU (responsable départementale : Madame Morgane CROM), sont constitués de 15 séances d'une durée d'une heure. (la première et la dernière séance étant consacrées à des tests individuels permettant d'évaluer les capacités de chaque participant).

Le coût d'un atelier est d'environ 1 000 euros pour 10 personnes. L'Assurance maladie finance la mise en place de ces ateliers sur le Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaires. Une participation de 15 euros est cependant demandée aux personnes bénéficiant des ateliers.

Je reste à votre disposition pour vous présenter l'action ou vous apporter tout renseignement complémentaire.

Pr. Le Directeur,
La responsable du service prévention
Evelyne LE MOIGNE

*Si vous êtes intéressé par ces ateliers, vous pouvez vous inscrire en mairie.

PIERRES DES ILES...

AU LARGE DU CONQUET

I - BÉNIGUET (DEUXIÈME PARTIE)

par Louis CHAURIS

Sous l'emprise de plus en plus pressante du béton, un peu avant la Grande Guerre, va se faire sentir l'impérieuse nécessité de granulats, formés soit de pierres cassées artificiellement, soit de cailloutis façonnés naturellement. A l'évidence, le concassage augmente considérablement le coût des matériaux : de là, l'intérêt de faire appel aux accumulations de graviers et de petits galets. Béniguet va ainsi devenir un important site d'approvisionnement pour les travaux exécutés dans l'arsenal de Brest et dans la base de Lanvéoc-Poulmic en presqu'île de Crozon.

Le plus souvent, la Marine exigeait un matériau de granulométrie compris entre 5 mm et 20 mm, quelquefois 25, voire 30 mm. Dans ces conditions, les galets de dimension supérieure, dominant à Béniguet, n'étaient pas recherchés. Aussi fallait-il s'assurer si, sous les gros galets sans intérêt, ne se dissimulaient pas des éléments plus fins, concentrés naturellement.

Les gabares, échouées sur les zones favorables de l'estran, semblent avoir été chargées tout d'abord à la pelle puis, plus tardivement, à la benne, avec le mât de charge. Certains jours, huit gabares étaient occupées à charger en même temps : c'est dire l'activité intense qui régnait alors sur la grève. Une partie au moins de ces bâtiments venait de Lampaul-Plouarzel.

Les archives du Service historique de la Marine à Brest (série 2 K/4) précisent les divers emplois des graviers et petits galets extraits à Béniguet pour la confection du béton. Bien que nos dépouillements archivistiques ne soient pas encore terminés, il semblerait que les extractions se soient échelonnées durant un quart de siècle : la première mention notée remonte à 1913 ; la dernière à 1938.

Les annotations des cahiers des charges pour les travaux de la Marine sont fort intéressantes pour notre propos : si elles stipulent, en effet, que les cailloutis pour le béton armé proviendront de Béniguet, elles ajoutent aussitôt « ou d'un lieu d'extraction... donnant des produits de qualité équivalente ». [Curieusement, ce lieu n'est d'ailleurs jamais précisé...]. On ne peut plus

clairement indiquer que Béniguet sert toujours de référence.



Gigantesque accumulation de galets à Béniguet, paradis

La diversité d'utilisation de ces cailloutis pour la confection du béton est attestée par de nombreux exemples.

- Agrandissement de la forme 7-8 du Salou (marché du 11 décembre 1913).
- Etablissement d'une nouvelle cale de construction au Point du Jour (marché passé le 3 décembre 1917 avec l'entreprise Verjat, Combarelle et Cie).
- Achèvement de l'extrémité amont de la forme 4 du Salou (marché conclu le 11 août 1921, avec l'entreprise Corre et Fouchard).
- Construction de cuves à vin (20 juillet 1922).
- Bétonnage et cimentage au sol du magasin aux huiles du Parc au Duc (13 septembre 1923).
- Travaux de prolongement des voies ferrées dans l'arsenal (13 septembre 1928).
- Construction d'une jetée avec cale, à l'angle sud-ouest du terre-plein du château (9 juillet 1929).
- Construction d'une galerie de canalisation reliant les parcs à combustibles liquides de la Maison Blanche et de Lannion (marché passé le 12 octobre 1929 avec l'entreprise Marc).
- Réfection du radier de la cale de construction des sous-marins au Point du Jour (7 octobre 1930).
- Prolongement du roulement de grue le long du quai aux combustibles de Lannion (marché conclu le 14 octobre 1936 avec l'entreprise Corre et Fouchard).
- Construction d'un mur de revêtement contre la falaise derrière les bâtiments de l'artillerie navale ; le gravier sera employé à la confection de pierres artificielles (23 novembre 1936).
- Construction de quatre cuves (24 novembre 1936).
- Autres marchés passés les 11 mars et 12 juin 1938.

Il ne semble pas que les extractions répétées entreprises à Béniguet aient laissé des traces encore visibles aujourd'hui sur l'estran. Il en est tout autrement du sillon de galets situé dans la partie interne de l'estuaire du Conquet, exploité par les Allemands pour la construction du « mur de l'Atlantique » et dont seuls subsistent aujourd'hui l'enracinement et le lieu-dit « Kraoe », « nom perpétuant la forme du passé et ayant ainsi une valeur paléomorphologique ». (A. Guilcher)

(à suivre)

Vue aérienne, à marée basse, de la partie nord-est de Béniguet (Penn Biliog = pointe des galets).



TELETHON



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, **les maladies rares et les maladies génétiques** nous concernent tous. **Elles touchent 4 à 6% de la population, soit 3 millions de Français et 25 à 30 millions d'Européens. 80% de ces maladies sont d'origines génétiques.**

Grâce aux moyens financiers obtenus par le Téléthon, l'AFM a mis en œuvre, depuis 18 ans, une stratégie originale consacrée aux problèmes communs à l'ensemble des maladies rares :

- le développement d'outils de recherche en génétique pour comprendre l'origine des maladies et mettre au point des thérapeutiques
- des actions d'intérêt général pour favoriser, la prise en charge, l'autonomie et la citoyenneté des personnes malades et handicapées
- une démarche globale pour faire connaître la problématique des maladies rares, susciter une prise de conscience et faire le système de santé

Les 10 engagements de l'organisateur Téléthon

- Organiser une animation selon les deux buts fondateurs du Téléthon : **encourager les dons et informer sur le combat de l'AFM**
- **Prendre contact avec son équipe de coordination Téléthon départementale** qui accompagne les organisateurs à chaque étape de leur projet.
- **Respecter scrupuleusement les règles de la collecte de fonds dictées par le Charte du Téléthon, gage de transparence pour tous les donateurs.**
- **Redonner la totalité des fonds récoltés** de son animations au Téléthon.

- **Favoriser le sponsoring** pour limiter les frais d'organisation de son animations.
- **Assurer la sécurité** de l'animations pour les participants et les organisateurs.
- Demander toutes les autorisations nécessaires à la mairie et à la Préfecture.
- **Respecter l'image du Téléthon** à travers la Charte, les logos et le thème de la campagne.
- Informer régulièrement la coordinations de la mise en place et de la réalisations de l'animations.
- **Créer votre animations dans un esprit de fête** pour que tout le monde y trouve sa place.

En 2001 les associations conquétoises se sont regroupées pour mettre en place un mouvement de solidarité pour «les amis de Léa ».

En 2003, vous avez également répondu nombreux pour organiser et participer au Téléthon.

En 2005, le CCAS, la mairie, l'Office de Tourisme vous proposent de renouveler votre soutien au Téléthon. Pour organiser le week-end de solidarité nous inviterons les responsables d'association à une 1er réunion à la rentrée de septembre afin de définir les différentes manifestations qui assureront le succès de cet événement.

Bonnes vacances

J.L. Milin

